



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

AVIS PUBLIC

**PREMIER PROJET DE RÉOLUTION PPCMOI 2025-01
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Assemblée publique de consultation le 19 juin 2025 à 18 h 30 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2025-01

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Polycarpe a adopté, par résolution, le premier projet de résolution autorisant la construction d'un immeuble multifamilial de 12 logements de 3 étages hors-sol et un pourcentage d'espace vert de 42,3 %, sur le lot 4 520 651, situé au 59-63, rue Curé-Cholet dans la zone H3-56.

Cette résolution a été adoptée à la suite d'une demande en vertu du *Règlement n° 197-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (ci-après PPCMOI).

2. Objet du projet de PPCMOI 2025-01

Le projet a pour objet de permettre la construction d'un immeuble multifamilial de structure isolée. Le projet est dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 113-2012* quant aux éléments suivants :

- Un nombre de logements supérieurs, soit douze (12) logements au lieu de six (6)
- Un nombre d'étages supérieurs, soit trois (3) étages, hors-sol, au lieu de deux (2)
- Un pourcentage minimal d'espaces verts de 42,3 % au lieu de 45 %

3. Zones concernées

Ce premier projet de résolution concerne la zone H3-56 et les zones contiguës, H1-53, H1-54, H1-55 et H2-57.



4. Assemblée publique de consultation

Conformément à la *Loi*, ce premier projet de résolution PPCMOI 2025-01 fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le **jeudi 19 juin 2025 à 18 h 30** dans la salle Maurice-Ravary, au 100, rue des Loisirs, Saint-Polycarpe, J0P 1X0. Au cours de cette assemblée publique, un membre de l'administration expliquera le projet PPCMOI 2025-01 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer. Les dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire seront identifiées, et le processus de demande de tenue de referendum sera expliqué.

5. Consultation du projet de résolution

Ce premier projet de résolution peut être consulté sur le site internet de la municipalité.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (450) 265-3777, poste 227, pour toute question ou information supplémentaire sur le projet numéro PPCMOI 2025-01.
